FRC 4' 32279 32277

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Case FRC 13206

RAPPORT

FAIT

PAR TARTEIRON,

Sur l'apperçu des dépenses du Conseil des Anciens pour l'an 8.

Séance du 6 messidor an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

C'EST au nom de votre commisssion des inspecteurs que je me présente à cette tribune pour remplir le devoir

imposé par la loi du 22 thermidor an 5, relative à l'apperçu des dépenses annuelles de la République.

La loi du 28 fructidor an 3 désigne l'état des dépenses qu'elle doit fournir : le premier article porte qu'elle est chargée de surveiller et d'arrêter les dépenses nécessaires à la tenue des séances, à l'entretien de l'édifice occupé par le Conseil, à la police de son enceinte, et généralement à tous les détails de l'administration.

Lorsqu'elle vous donnera à la fin de l'année l'état des dépenses, et qu'elle mettra sous vos yeux le résultat détaillé de son administration, les vues d'économie qui l'ont constamment animée, lui laissent l'espoir d'obtenir votre approbation.

Je vais, en attendant, vous présenter, l'apperçu des sommes qu'elle estime nécessaires pour l'an 8.

Cet apperçu formera deux chapitres, le premier pour les dépenses ordinaires, portant sur des objets indispensablement nécessaires et annuels, tels que les appointemens des employés pour le service du Conseil, les frais d'impression, le papier d'imprimerie, la fourniture des bureaux, l'entretien des bâtimens, l'entretien du jardin, les voitures et chevaux, le chauffage, les illuminations : on croit aussi devoir y comprendre les fêtes nationales.

Le second consistera dans les dépenses qu'on désigne par extraordinaires, parce qu'elles sont susceptibles de varier annuellement.

J'entre dans le détail des dépenses ordinaires.

CHAPITRE PREMIER.

Employés.

Trois chefs de bureaux à 4000 francs . 12,000 fr.

Il y a un quatrième bureau avec le titre d'inspecteur des fournitures et garde-magasin ; il est administré par les deux frères Vacquer : outre la réception et livraison des costumes, et autres fournitures, l'un d'eux est chargé de la caisse ; nous portons l'aîné à 3500 francs, le cadet à 2500 fr. . . 6,000

Un premier commis aux procès-verbaux. 2,500

Cinq commis, dont trois au bureau des procès-verbaux, un au secrétariat de la commission, et un au contrôle des dépenses qui est en même temps chargé de la réception et distribution du papier à impression et autre, à 2.000 fr. 10,000

Un commis à la distribution des impressions 2,000

Six garçons de bureaux, un à 900 fr. les cinq autres à 800 fr. 4,900

Six garçons de salle, dont un à 1,000 fr. et cinq à 800 fr. 5,000

Un architecte inspecteur des bâtimens	3,000 fr.	8,320 fr.
Un sous-inspecteur des bâtimens.	1,800	
Un commis pour le bureau.	1,800	
Un garde-magasin des bâtimens.	1,000	
Un garçon de bureau. . .	720	

50,720 fr.

D'autre part		50,720 fr.
Je note que ce garçon de bureau sera à la place de celui qui est chargé actuellement de la surveillance des égoûts, fonction qui doit être mise à la disposition du ministre de l'intérieur, comme elle y étoit avant que la Convention crût devoir avoir elle-même cette surveillance.		
Un sculpteur chargé de l'entretien des marbres et de la restauration des statues,		1,800
Un garde-magasin et distributeur du bois.		800
Deux cochers, à 800 fr. . .	1,600 fr.	4,400
Deux garçons de voitures, à 800 fr.	1,600	
Deux palefreniers, à 600 fr. .	1,200	
Un commis au contre-seing		1,800
Deux commis à la porte, gratifications, 300 fr. à chacun.		600
Deux facteurs de la poste, *idem*, 150 fr.		300
Six porteurs, balayeurs, à 600 fr. . .		3,600
Un feutier		600
Huit portiers, à 600 fr.		4,800
Un au passage des Feuillans		144
Un à la maison de Breteuil.		144
Quatre personnes à la chambre de veille, à 15 décimes par nuit		2,190
Quatre surveillans de police, notamment au jardin, à 800 fr.		3,200
Un surveillant des équipages.		360
Onze employés à la salle des costumes, un à 900 fr., dix à 800 fr.		8,900
		84,358 fr.

Ci-contre	84,358 fr.
Deux femmes chargées de la propreté des lieux d'aisance, à 360 f.	720
Il y a au service du Conseil cinquante-deux employés, qu'on habille.	
Les garçons de bureau l'ont été au mois de frimaire an 5.	
Les cochers et garçons de vestiaire, au mois de brumaire an 6.	
Les autres au mois de nivôse an 6; à l'exception de quatre qui viennent de l'être.	
La différence des époques produit des réclamations journalières à la commission : pour les faire cesser, elle propose de les habiller tous à la même époque, et de la fixer de deux en deux ans, à commencer dans le courant de brumaire an 8, à l'exception des quatre surveillans, qui le seront en brumaire an 10.	
Elle porte cet objet à.	10,000
Les employés au bureau pour la surveillance de la trésorerie et de la comptabilité, que vous venez d'adopter dans cette séance, au rapport de notre collègue Cretet.	8,000
	103,078 fr.

Frais d'impression.

Votre commission porte cet article à la même somme pour laquelle il a été fixé pour l'an 7. Le Conseil ne peut pas avoir regret à une dépense qui a pour but de transmettre la pensée du législateur, et d'instruire le peuple de la nature et de l'étendue des travaux de ses représentans . . . . . 28,000 fr.

Papier d'impression.

Votre commission avoit employé la forme de l'adjudication au rabais ; elle vient d'être en quelque sorte forcée au résiliement, par la conviction qu'elle a acquise de la grosse perte qu'essuyoit l'adjudicataire, qui n'a fait qu'à-peu-près la cinquième partie de la livraison. Néanmoins elle a cru convenable de continuer la voie de l'enchère : elle porte cet article à la même somme de l'an 7 . . . . . 15,000 fr.

Fourniture des bureaux.

On porte la somme telle qu'elle étoit dans l'état de l'an 7 . . . . . 3,000 fr.

Entretien des bâtimens.

Il n'avoit été demandé pour cette année que 25 mille francs. Cette somme seroit insuffisante pour l'an 8 ; l'état qui nous a été fourni par l'architecte-inspecteur s'élève à 35,700 francs ; on le porte à. . . 36,000 fr.

Entretien du jardin.

Il avoit été accordé pour l'an sept 30 mille francs ; mais l'entretien ayant lieu par adjudication pour 3 ans, elle a été faite à trois individus pour 22,600 fr., l'un comme terrassier, l'autre comme jardinier-fleuriste, le troisième comme jardinier-orangiste. La belle tenue du jardin le rend très-agréable au peuple, et c'est une jouissance pour lui à laquelle nous devons donner nos soins. On ne porte pour l'an 8 que . . . . . 24,000 fr.

Voitures et chevaux.

La nourriture de huit chevaux coûte actuellement 660 fr.

par mois, malgré l'adjudication au rabais, ce qui fait pour l'année 7920 fr. Les voitures sont dans un délabrement absolu; il devient indispensable d'en acheter deux, lorsqu'un hasard en procurera à bon marché; il faut prévoir quelque accident aux chevaux qui obligeroit à remplacer; ainsi on porte pour l'an 8. . 15,000 fr.

Chauffage.

L'hiver a été si long qu'il reste peu de bois. Cependant on pense que mille doubles stères suffiront : on l'achetera par adjudication, en l'estimant à 22 francs. On porte cet article, à cause des frais accessoires, à. . . . . 25,000 fr.

Illumination.

L'illumination des cours, du jardin et du palais national avoit été estimée pour l'an sept 9912 francs : on la porte pour l'an 8 à. . . . . 10,000 fr.

On n'aura point de bougies à acheter; mais la consommation des chandelles s'élève annuellement à 200 myriagrammes environ. On porte cette fourniture à . . 3,000

13,000 fr.

Fêtes nationales.

C'est par une grande erreur qu'on ne demanda pour l'an 7 que 10,000 fr., puisque pour celles qui ont eu lieu à commencer au premier vendémiaire, on a déja déboursé 19,248 fr., et que tout ce qu'elles ont coûté n'est pas encore acquitté. En outre il est bien des objets

qui leur seroient relatifs, que les ouvriers ont porté sans distinction dans les comptes ayant rapport à l'entretien des bâtimens ou du jardin. Indépendamment de cela nous touchons aux anniversaires des grandes fêtes nationales.

S'il est beau, s'il est convenable de célébrer les événemens très-remarquables de notre grande révolution, on sent combien il est impoſible d'en fixer à l'avance la dépense, même par approximation, puisqu'elle doit dépendre du plus ou du moins de magnificence : comme il n'est pas dit que ce qui est accordé doive être dépensé, comme il convient de n'avoir pas à présenter de l'arriéré dans l'an 9, on porte cet article à 50,000 fr.

Le chapitre des dépenses ordinaires monte à trois cent douze mille soixante-dix-huit francs, 312,078 fr.

CHAPITRE II.

Dépenses extraordinaire.

Nous avons dû consulter l'architecte-inspecteur ; il nous a fourni un état d'après lequel il auroit fallu 140,675 fr. Nous avons cru devoir porter, même dans ce simple apperçu, l'esprit de réduction et d'économie dont votre commission se fera une règle sévère dans les dépenses de l'an 8 : en conséquence nous en avons éloigné tout ce qui peut être ajourné comme étant des objets de grand embellissement ; mais ceux que nous allons vous présenter nous ont paru indispensables,

SAVOIR,

Pour l'achèvement du pont tournant . .	15,000 fr.
Pour les murs d'appui de la grille, les védettes et les guérites	30,000

Il a bien été accordé pour l'an 7, 60,000 f.; mais cette somme se trouve insuffisante par la prolongation de la grille décidée depuis par le Conseil dans un comité général, la serrurerie est presque achevée d'après l'adjudication.

Réparation aux orangeries pour la salubrité et la circulation de l'air	2,500
Réparation au pavillion de la Liberté et sur le comble des archives	4,800
Façon de trente-cinq chassis à tabatière à poser sur ce comble	875
L'établissement du corps-de-garde au pied du mur de la terrasse du bord de l'eau, celui des cabinets d'aisance dans le jardin et celui des sentines	5,000
La continuation des grilles d'appui le long des terrasses du bord de l'eau, objet d'autant plus urgent, qu'il intéresse la sûreté publique, et que c'est le seul moyen d'éviter les accidens	16,300
Le révêtissement en marbre de douze piédestaux	10,000
Le pavé du pont construit à la place du Pont-Tournant jusqu'au raccordement du pavé de la place de la Révolution, et celui à faire le long de la grille y compris son raccordement avec celui de la cour des Tuileries	14,000
Six tonneaux à incendie	2,000
Deux tonneaux à eau sur de larges roues pour servir à l'arrosement des allées du jardin	1,000
TOTAL	101,775 fr.

On porte en conséquence les objets formant le chapitre des dépenses extraordinaires à 101,775 fr.

Vous ne trouvez pas, citoyens collègues, dans cet apperçu des dépenses les indemnités dues à chacun des membres du Conseil, ni les frais de costume, ni le traitement des secrétaires-rédacteurs, messagers d'état et huissiers, parce que nous avons dû respecter l'unité du Corps législatif, les dépenses à cet égard étant indivisibles entre les deux Conseils,

Voici, citoyens représentans, le projet d'arrêté que votre commission vous propose.

ARTICLE PREMIER.

La commission des inspecteurs est autorisée à former l'apperçu des dépenses du Conseil des Anciens pour l'an 8, en suivant les bases établies dans le rapport qui vient d'être soumis au Conseil, et dans le tableau qui y est annexé, qui s'élève, tant en dépenses ordinaires qu'extraordinaires, à 413,853 fr.

II.

Elle adressera sans délai au Conseil des Cinq-Cents l'apperçu qu'elle aura formé en exécution de l'article ci-dessus, pour être joint à celui qui a été présenté par le Directoire, afin qu'il soit compris dans l'apperçu général des dépenses de la République.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Messidor an 7.